



Réseau des médiathèques, bibliothèques et points-lecture de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing

Prêt de liseuses électroniques Règlement

Conditions générales

Le prêt de liseuse est soumis à la signature d'une convention de prêt, qui place le matériel, jusqu'à son retour dans l'établissement et sa vérification par le personnel de celui-ci, sous la responsabilité de l'adhérent emprunteur.

Modalités de prêt

Le prêt et le retour de liseuse s'effectue dans la même structure.

Le prêt de liseuse est réservé aux adhérents de plus de 12 ans du réseau Agorame, à jour de leur cotisation. Pour les adhérents mineurs, seule la signature du responsable légal fait foi.

Il n'est possible d'emprunter qu'une seule liseuse à la fois. Vous pouvez faire une réservation si ces dernières sont empruntées.

La durée de prêt est de 35 jours, non renouvelable.

Mise en recouvrement

En cas de détérioration ou de non restitution de la liseuse, quelle qu'en soit la cause (perte ou vol), une procédure de mise en recouvrement sera engagée auprès du Trésor Public pour le montant correspondant à la valeur de remplacement de la liseuse (130,00 €).

Modalités d'usage

- Manipulez l'appareil avec précaution,
- Ne sortez pas la liseuse de son étui de protection,
- Refermez celui-ci lorsque vous ne lisez pas
- Si vous créez un compte sur la liseuse en lieu et place de celui déjà existant, merci de déconnecter celui-ci avant de rendre cette dernière. Toute transaction effectuée sur le compte après le retour de celle-ci ne saurait incomber à la responsabilité du réseau Agorame.
- Avant d'effectuer votre retour, vérifiez que l'intégralité des accessoires et documents sont présents avec la liseuse dans le sac en toile qui vous a été remis lors du prêt.

Merci d'indiquer tout dysfonctionnement auprès du personnel lors du retour, et n'hésitez pas à nous contacter sur contact@agorame.fr si vous avez des questions ou des difficultés d'utilisation.